

SIGNATURE DU PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT



Le lundi 2 décembre 2024 à 15h45 à la mairie de Criel-sur-Mer, Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Eddie FACQUE, président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS), Alain TROUessin, maire de Criel-sur-Mer, Alain BAZILLE, président du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76) et Gilles GAL, directeur de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) ont procédé à la signature du Projet Partenarial d'Aménagement de Criel-sur-Mer (PPA).

L'outil PPA est **une démarche partenariale et une procédure contractuelle** destinées à favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement ambitieuses, via notamment la mise en place **d'une gouvernance efficace** de l'ensemble des partenaires concernés (tout particulièrement les signataires) et **des financements dédiés**. Il va ainsi permettre durant **les 5 prochaines années**, de mener l'ensemble des réflexions et études nécessaires à la définition d'une trajectoire d'aménagement résiliente de la commune Criel-sur-Mer dans le contexte du changement climatique.

La signature d'un PPA à Criel-sur-Mer permet de donner une suite concrète à son inscription sur la liste des communes françaises fortement impactées par le recul du trait de côte, issue d'un décret relatif à la **Loi « Climat et Résilience »** de 2022.

C'est un jour historique, car nous lançons un projet qui façonnera l'avenir de notre commune pour les décennies à venir.

Ce moment marque une étape essentielle pour construire un avenir harmonieux et résilient pour notre commune.

Criel-sur-Mer est une commune riche de ses atouts naturels et patrimoniaux : ses deux plages, ses majestueuses falaises qui s'élèvent comme des sentinelles face à la mer, et sa basse vallée, véritable écrin de biodiversité. Ces paysages façonnent notre identité et attirent chaque année de nombreux visiteurs. **Avec 44 % de résidences secondaires**, notre commune est profondément liée au tourisme, qui constitue une pierre angulaire de notre économie locale.

Cependant, nous savons que ces trésors naturels sont également vulnérables, notamment face aux défis du changement climatique. La montée des eaux, l'érosion côtière, et les pressions sur nos écosystèmes nous imposent de penser différemment notre aménagement du territoire. C'est là qu'intervient la **loi Climat et Résilience**, qui nous donne des outils novateurs comme ce Projet Partenarial d'Aménagement.

Dans cette phase de préfiguration, il ne s'agit pas encore de poser les pierres d'un projet concret, mais de définir avec rigueur les termes qui guideront nos actions futures. Les enjeux sont nombreux et touchent des domaines cruciaux :

- **Le tourisme**, moteur économique essentiel de notre commune, qui doit être concilié avec la préservation de notre environnement exceptionnel.
- **L'économie locale**, qu'il faut soutenir tout en intégrant des principes de durabilité.
- **La circulation et le stationnement**, pour améliorer l'expérience des habitants et des visiteurs, tout en favorisant des mobilités douces et respectueuses de notre cadre de vie.
- Enfin, et surtout, **le bien-être de nos habitants**, au cœur de toutes nos décisions.

L'opportunité qui s'offre à nous est unique. Ensemble, nous avons la chance de **redéfinir la réalité de notre territoire**, en intégrant pleinement les impératifs de résilience face aux changements climatiques. Ce projet n'est pas seulement une réponse aux défis actuels, mais aussi une promesse pour les générations futures. Cette ambition symbolise parfaitement ce que nous voulons réaliser : une recomposition spatiale qui soit à la fois audacieuse, résiliente et respectueuse des enjeux environnementaux.

La signature de ce PPA marque le début d'un travail rigoureux, dans lequel les **dimensions financières** joueront un rôle central. Il nous faudra définir un modèle économique viable pour soutenir nos ambitions. Cela implique :

- Une mobilisation coordonnée des fonds publics, qu'ils proviennent de l'État, des collectivités ou d'autres dispositifs tels que le fonds vert.
- La recherche de partenaires privés, pour le développement des infrastructures touristiques par exemple.
- Une planification prudente qui garantisse un **retour sur investissement** à moyen et long terme, tout en répondant aux attentes des habitants et des acteurs locaux.

Ce projet n'aura de sens que s'il est accepté par ceux qu'il impacte directement : nos concitoyens. La **notion d'acceptabilité** est cruciale dans nos choix. Toute transformation, qu'elle touche au tourisme, à l'économie locale ou à la circulation, devra respecter :

- **Les besoins des habitants permanents**, pour qui le cadre de vie doit rester agréable et fonctionnel.
- **Les attentes des résidents secondaires et des visiteurs**, en tenant compte de leur attachement à notre patrimoine naturel.
- **Une participation citoyenne active**, pour intégrer les voix de tous dans ce processus de recomposition spatiale.



Aujourd'hui, nous posons les bases d'une nouvelle réalité pour Criel-sur-Mer, en tenant compte des défis climatiques et environnementaux. Ce PPA est une **opportunité unique** d'adopter une vision durable et résiliente, tout en valorisant nos atouts naturels et économiques.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs de ce projet pour leur engagement et leur soutien. Le chemin est encore long, mais aujourd'hui, nous posons les bases d'un avenir harmonieux pour Criel-sur-Mer, où nature, économie et qualité de vie cohabitent en équilibre.

Je suis convaincu qu'ensemble, avec la passion et la détermination qui nous animent, nous ferons de ce PPA une réussite exemplaire.

Le Maire, Alain TROUessin.